



LISTE DES DOCUMENTS POTENTIELS A FOURNIR

- 1.Plans du bien
- 2.L'attestation de réception de l'installation de chauffage
- 3.Le rapport de diagnostic de l'installation de chauffage (chaudière qui a plus de 25 ans doit faire l'objet d'un diagnostic)
- 4.L'attestation de contrôle périodique
- 5.La déclaration PEB
- 6.Le certificat PEB antérieur
- 7.Le cahier des charges
- 8.Le dossier de demande de prime à la Région Bruxelloise
- 9.Les factures originales d'entrepreneurs
- 10.Les factures de matériaux, les factures originales du système de chauffage ou de production d'ECS
- 11.La documentation technique
- 12.Les détails d'exécution datés
- 13.Le constat de rapports de chantier
- 14.Chronologie de photos

La présentation de ces documents permet d'obtenir un score plus favorable sur le certificat et constitue votre dossier PEB.

Xuan Nguyen
tlxuan.nguyen@gmail.com
Certificateur Agréé IBGE
CREPP-1064543
Mobile: +32 (0)497.05.35.27
Email: tlxuan.nguyen@gmail.be
Internet Site: www.immosoon.be